PROCES VERBAL

de la réunion du Conseil consulaire
de la circonscription consulaire Vilnius-Riga-Tallinn

Le conseil consulaire de la circonscription consulaire Tallinn - Riga – Vilnius s'est réuni **le 26 octobre 2018** à Vilnius dans les locaux de l'ambassade de France à Vilnius avec l'ordre du jour suivant :

1/ ouverture du conseil consulaire par l'Ambassadrice de France en Lituanie, Mme Claire LIGNIERES-COUNATHE

2/ examen des dossiers de l'ambassade de France à Riga (par vidéo-conférence) :
- examen des demandes de bourses de l'ambassade de France de Riga : bilan, spécificités, perspectives pour l'année 2019
- demandes d'aide sociale

3/ situation dans le domaine d'enseignement français en Estonie et campagne d'aide sociale de notre poste à Tallinn (par vidéo-conférence) :
- dossiers de demandes d'aide sociale

4/ campagne des bourses scolaires de seconde période de Vilnius

5/ réunion du conseil consulaire pour la protection et action sociale de Vilnius

6/ désignation du vice-président du conseil consulaire

7/ comité de sécurité du Poste de Vilnius.

1/ Ouverture du Conseil consulaire

Mme Claire LIGNIERES-COUNATHE, l'Ambassadrice de France en Lituanie, Présidente du conseil consulaire, ouvre la séance à 9h00. Elle rappelle à tous les participants du conseil le principe de confidentialité des débats.

Sont présents :

Pour Vilnius :
- Mme Claire LIGNIERES-COUNATHE, l'Ambassadrice de France en Lituanie, Présidente du Conseil consulaire, membre de droit ;
- M. Geoffrey PARTY, vice-Président du conseil consulaire, conseiller AFE, conseiller consulaire, membre de droit ;
- Mme Claude ANTTILA, conseiller consulaire, membre de droit ;
- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire, membre de droit ;
- M. Bertrand JACOB, représentant de l'association Français du monde-ADFE, reconnue d'utilité publique ;
- M. Jean-Marie SANI, Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Vilnius ;
- Mme Florence LLOPIS, Proviseure du Lycée international français de Vilnius ;
- M. Thierry LAUVRAY, Président du comité de gestion du Lycée international français de Vilnius ;
- Mme Natalia BASONI, consule adjointe, secrétaire de séance.

Pour Tallinn (par vidéo-conférence) :
- Mme Hélène SABATON, Consul-adjoint.

Pour Riga (par vidéo-conférence) :

- Mme Sophie HUBERT, Première Conseillère ;
- M. Gilles BONNEVIALLE, COCAC ;
- M. Thibaud JACQUEMIN, Directeur de l'école Jules Verne ;
- M. Alexei SMIRNOV, représentant des parents d'élèves (APECEF) ;
- M. Ludovic ROUSSEAU, consul-adjoint de l'ambassade de France à Riga.

Excusé :
- M. Jacky CLAVREUIL, représentant de l'Union des Français de l'étranger (UFE), reconnue d'utilité publique.

2/ Le conseil consulaire débute ses travaux par l'examen des dossiers de Riga.

Ludovic ROUSSEAU, consul adjoint présente les dossiers de Riga.

Les bourses scolaires :

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'enveloppe de référence attribuée à ce poste était de **44 682** € en amont du CCB1 et de **47 000** € en amont du CCB2.

A l'issue du CCB1, 8 bourses ont été accordées par l'AEFE pour un montant total égal à **39 716.71** €.

A la rentrée de septembre, un boursier ne s'est pas présenté à l'école Jules Verne pour cause de déménagement.

En amont du CCB2, ce poste a reçu 2 dossiers : une nouvelle demande ainsi qu'une demande de révision.

La nouvelle demande n'appelle pas de commentaire particulier : le dossier est complet et bien constitué.

En ce qui concerne le dossier de révision (dégradation de la situation de la famille suite à une perte d'emploi du père), notre poste de Riga souhaite proposer au conseil consulaire, en application de l'article 4.2.2 de l'instruction sur les bourses scolaires, d'appliquer un abattement de 30 % sur les revenus bruts de la famille. Le conseil consulaire peut toutefois décider de maintenir la quotité de bourse accordée à l'issue du CCB1 à la famille concernée et lui conseiller de saisir l'AEFE, via un recours gracieux, lorsque les demandeurs seront en mesure de fournir à l'Agence des justificatifs de versement d'indemnités de chômage par les institutions lettones.

Le conseil consulaire retient l'hypothèse d'un abattement de 30% sur les revenus bruts et passe à l'examen des dossiers d'aide sociale.

Les aides sociales :

Pour ce qui est des demandes d'aides sociales déposées auprès de notre ambassade à Riga, le consul adjoint confirme qu'il n'y a pas eu de nouvelle demande et que le poste compte toujours un seul allocataire (allocation de solidarité d'un montant très modeste). L'enveloppe d'aides ponctuelles demandée par le Poste pour l'année 2018 s'élève à 250 euros. Cette enveloppe sert également à venir en aide à l'allocataire en question pour couvrir ses dépenses de santé particulièrement élevées, telles que l'achat des lunettes, par exemple.

Le conseil consulaire remercie notre poste à Riga de cette présentation et passe à l'examen des dossiers de Tallinn et de Vilnius.